

Image not found or type unknown



## salaire non déclaré à la cramif

Par **sandcaille**, le **08/04/2013 à 18:40**

Bonjour

je suis en invalidite categorie 2 depuis mai 2010. En décembre 2011 j'ai repris un petit temps partiel mais je ne l'ai pas déclaré à la cramif et sur ma déclaration annuelle de revenus 2012 j'ai indiqué 0 Je suis en dépression et j'avoue avoir été négligeante, je viens de réaliser ma grave erreur

Je ne sais pas comment régulariser ma situation auprès de la Cramif, quoi leur dire, pour éviter une suspension ou suppression de ma pension, ce qui serait catastrophique pour moi

Pouvez-vous m'aider à trouver des arguments?